



BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAOUR - JANVIER FÉVRIER 2022

ÉDITO

Une année commence, une autre se termine. Toutes les deux sous le signe du COVID 19.

Les vœux de bonne santé pour tous sont donc particulièrement indiqués, nous espérons qu'ils seront exaucés.

L'an dernier, cette épidémie avait empêché les élections prévues au début du mois de janvier. Pendant que la délégation spéciale expédiait les affaires courantes, des citoyens engagés dans la démarche de démocratie participative en profitaient pour se former et mettre sur pied un schéma de gouvernance le plus horizontal possible. Une fois la liste ré-élue, nous avons pu commencer à mettre en place un fonctionnement conforme à nos envies et à nos engagements : une démocratie participative.

L'aspiration à cette forme de gouvernance est un mouvement de fond, comme l'ont montré les élections municipales de 2021, où

plus de 60 listes participatives ont été élues.

Mais nous avons besoin de vous, habitants de Vaour. Nous avons besoin de vous pour préparer les décisions municipales en participant aux commissions et sous-commissions, pour préparer les projets et les mettre en œuvre en participant aux groupes projet. En plus de faire avancer les projets de la commune, ces travaux en groupe sont souvent des occasions agréables pour apprendre à connaître et apprécier d'autres habitants du village ! Nous découvrons ainsi des compétences que parfois nous ignorions, et nous partageons ce que certains appellent des compétences d'usage : il n'y a pas besoin d'être un expert pour proposer des pistes d'améliorations qui apporteront un « mieux-vivre » à tous. Comme par exemple, réduire le nombre de camions qui traversent le village, choisir l'emplacement des poteaux qui seront posés pour la fibre optique,...

Certains sont peut-être convaincus que la démocratie représentative est la seule forme réaliste de la démocratie. Cependant, pendant cette mandature, nous vous proposons de jouer le jeu d'avoir pour interlocuteur de l'équipe municipale des personnes qui ne sont ni le maire, ni une adjointe, ni un adjoint mais éventuellement un simple citoyen qui a participé aux réflexions et qui a de ce fait les compétences et la légitimité nécessaires. Cette organisation permet aussi de soulager en partie le maire et les adjoints des tâches nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Atteindrons-nous l'idéal de prendre ensemble des décisions pour lesquelles aucun Vaourais n'aurait d'objection argumentée au nom de l'intérêt collectif ?

Espérons que cette nouvelle année permette, à nous habitants de Vaour, de réaliser de beaux projets de vie en commun.

Gérard Lanoye, membre non élu du groupe de coordination municipale

SOMMAIRE

- Informations municipales. **p.2 – 6**
- Information Département-Région. **p.6**
- Communauté de Communes 4C. **p. 7 - 9**
- Vie du village **p.9 - 10**
- Informations aux habitants. **p.11**
- Portaits d'élus et d'habitants. **p.12**
- Vie associative. **p.12 - 17**
- Courrier des lecteurs. **p.18 - 19**
- Offre d'emploi. **p.19**
- Infos pratiques. **p.20**
- + **Questionnaire Été de Vaour inséré.**
- + **Questionnaire Familles Rurales inséré.**



INFORMATIONS MUNICIPALES

Une ou deux personnes du Groupe de Coordination tiennent une permanence de 10 h à 12 h tous les lundis.

Résumé. Les compte-rendus officiels sont disponibles en mairie.

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 et décide de transmettre le rapport et la décision à la Préfecture et à l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA). Les informations sont disponibles sur le site internet et à la mairie.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et prend les mêmes décisions de transmission que pour l'eau potable.

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de réduire de 4 % à 2 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer :

- les logements sociaux financés à l'aide de prêts locatifs à usage social (PLUS), de prêts locatifs sociaux (PLS) ou de prêts sociaux de location accession (PSLA)
- les locaux à usage artisanal et agroécologique et leurs annexes
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

DÉNOMINATION ET NUMÉRATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes...), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal :

- valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- valide le nom attribué aux voies communales.

Les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget.

DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le Conseil Municipal vote plusieurs décisions modificatives du budget de la commune qui ont pour effet de :

- voter des crédits supplémentaires pour le service de l'eau ;

- d'éteindre des créances que le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer (eau et loyers).

VENTE DE CUVES À EAU

La commune a acheté 30 cuves à eau d'une capacité unitaire de 1000 litres pour stocker l'eau de pluie. Le conseil décide de vendre les cuves de récupération d'eau au prix de 55€ l'unité aux habitants de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal adopte une délibération qui annule et remplace celle du 30 septembre 2021 pour changer le nom d'une voie.

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Les nomenclatures en comptabilité des collectivités correspondent à un plan comptable et à l'application de règles de comptabilisation. Actuellement la commune et les différentes régies sont sous la nomenclature « M14 ». La nomenclature M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 mais peut s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022. Le Conseil municipal décide de l'appliquer au budget primitif 2023 de la commune et au budget annexe de France Services. Il va être plus difficile de comparer les budgets d'une année sur l'autre, il sera plus facile de modifier le budget quand les montants alloués à une ligne budgétaire seront insuffisants.

APPROBATION DES DÉPENSES DE LA 4C81 MISES À LA CHARGE DES COMMUNES

La 4C81 (Communauté de Communes du Cordais et du Causse) demande à la commune de valider les dépenses de la 4C81 mises à la charge des communes ce que fait le Conseil Municipal (voir le Conseil Communautaire du 16 novembre 2021).

VALIDATION DE LA COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À la demande de la 4C81, le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition du Conseil Communautaire et la modification des statuts suite à l'entrée des communes de Loubers, Noailles et Salles sur Cérou dans la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2022 (voir le Conseil Communautaire du 16 novembre 2021).

PRISE DE COMPÉTENCE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF " AU 1ER JANVIER 2022

La 4C81 souhaite avoir la compétence " Assainissement Collectif " au 1^{er} janvier 2022 (voir le Conseil Communautaire du 16 novembre 2021). Le Conseil Municipal vote contre la prise de compétence « Assainissement Collectif » par la 4C, au 1^{er} janvier

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

2022 et vote contre la modification des statuts proposée pour les raisons suivantes :

- lourdeurs administratives qu'implique ce transfert de compétences,
- perte d'autonomie sur la gestion de l'assainissement ainsi que sur la tarification,
- le peu de temps attribué à la réflexion ainsi qu'à une éventuelle négociation.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 4300 € le budget investissement « Autres agencements et aménagements » pour la rampe d'accès au parvis de l'église pour les personnes à mobilité réduite suite à une modification du projet qui augmente le devis.

CRÉATION D'UN CENTRE D'ART SACRÉ

Le Conseil Municipal décide la création un centre d'art sacré pour la préservation des œuvres de Pol Roux et l'entretien de l'église.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PLUI : Bernard BOUVIER informe le Conseil Municipal que le délai est prolongé pour les décisions du PLUI.

Familles Rurales : la reprise des loyers de la maison du Causse fera l'objet d'une prochaine délibération car les activités du Causse Café et autres sont actuellement fermées.

NOUVELLES DES COMMISSIONS

COMMISSION ENFANCE & JEUNESSE

Le projet de création de places de garde à Vaour pour les enfants de moins de trois ans avance !

Il s'agira d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Un appartement municipal se situant à la cité du lac est actuellement en travaux.

Il accueillera la future MAM une fois que les travaux et les procédures d'agrément seront terminés.

Nous organisons un chantier collectif afin d'assainir le jardin de la future MAM.

Il s'y trouve encore énormément de déchets et autres bouts de ferrailles qui pourraient être dangereux pour les enfants accueillis.

Ce moment sera aussi l'occasion de présenter le projet et de passer un moment convivial.

Ce chantier, ouvert à tous, aura lieu le **samedi 12 mars de 10H à Midi**, uniquement en extérieur. Une petite collation sera offerte à la fin du chantier.

Rendez vous dès 10H à la cité du lac au niveau de la table de ping pong à côté du stade.

Si vous avez des gants de chantier ou de jardinage, n'hésitez pas à les apporter.

Des animations seront prévues pour les enfants.

Pour toute question sur ce chantier ou le projet de MAM contactez Jeanne Damery :

06 31 55 98 00

LE CAFÉ CITOYENS DU 02 OCTOBRE 2021

Une vingtaine de présents se sont rendus à la salle des fêtes où un diaporama bien documenté a été proposé par la commission Transition Écologique

Des tas de projets en réflexion d'une grande richesse ont émergés, les habitants se sont exprimés en toute confiance. La commission aimerait inciter les Vaourais(e)s à planter dans leurs haies des végétaux fruitiers et nourriciers, on a évoqué de possibilité de rénover ou de créer un pigeonnier à Vaour.

Il a aussi été question de la création d'une régie agricole communale en vue d'augmenter l'autonomie du village pour une meilleure organisation alimentaire. De même pour la mise en route envisagée de jardins ouvriers ou partagés communaux. On sentait que les gens prenaient en compte l'importance du terroir.

Tous sont tombés d'accord pour la remise en état les chemins communaux sous forme de chantiers participatifs de nettoyage / débroussaillage. « Nous aimons les points d'eau, les zones humides favorisant la biodiversité et nos sentiers, soyons attentifs à ce que nos chemins conservent leur aspect naturel, ne créons pas des « autoroutes », traditionnellement entretenus par les troupeaux d'animaux d'élevage, pourquoi ne pas remettre cette pratique au goût du jour ?

Ont également été évoqués un projet d'éolienne pour le pompage d'eau, et celui de soutenir tout projet de toilettes sèches chez les habitants.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la commission Transition Écologique : 06 85 07 88 96

transition-ecologique@commune.vaour.fr



COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE



RÉPARE CAFÉ

Un « Répare café » est un atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit (Source Wikipedia).

On y amène nos objets du quotidien qui dysfonctionnent afin de leur donner une seconde jeunesse, voire même une nouvelle vie lorsqu'ils sont complètement hors-service.

On peut aussi participer activement à la réparation du matériel apporté, le sien comme celui des autres. Du vélo à la cafetière, la perceuse ou même le lave-linge, objets en bois, mécaniques ou électriques. Ainsi on gagne en compétences, on fait des économies, mais surtout on lutte contre l'obsolescence programmée et

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)



Chalet de la déchetterie : Recyclerie et Répare Vélo

la surconsommation. Les acteurs-participants d'un Répare café sont tous des bénévoles. Les réparations sont gratuites, hormis les pièces détachées si besoin.

Tout ceci dans un contexte écologique, solidaire et amical, et pourquoi pas autour d'un bon thé ou d'un café.

La commission Transition écologique de notre village réfléchit actuellement à la pertinence de création d'un Répare café. A savoir qu'il en existe déjà un sur la commune de Penne.

Réfléchir à ce projet vous intéresse ? En tant qu'utilisateur ou même en tant qu'acteur. Vous avez des compétences à partager, quel que soit le domaine (bois, fer, mécanique, électricité, électronique, informatique, etc.) Vous pouvez contacter Bernard :

06 85 07 88 96 ou par mail :

transition-ecologique@commune.vaour.fr

Si vous êtes intéressés faites-le nous savoir.

LA LOW-TECH

Là où les low-tech, (basses technologies, ou technologies « appropriées ») sont un ensemble de technologies et de logiques visant la durabilité forte, la résilience collective et la transformation culturelle. La low-tech n'est pas une démarche technophobe mais bien technocritique, elle pose la question du juste dosage technologique. Autrement dit, en opposition à l'obsession de la high-tech, cette démarche incite avant tout au techno-discernement (Source Labo de l'ESS).

S'inscrivant en faux de l'idée d'un progrès technique infini et capable de répondre à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confronté-e-s, la low-tech interroge nos besoins réels afin de les satisfaire de la façon la plus simple, la plus sobre, la plus accessible et la plus appropriable possible.

Cette démarche, fondamentalement liée à celle de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), nous invite à inventer de nouvelles formes d'habiter, de se déplacer, d'accéder à des biens et services, de produire et de travailler pour tendre vers plus de frugalité et renforcer le pouvoir d'agir de chacun-e.

VOIRIE

État des routes et chemins

Nous, sous-commission voirie, avons parcouru le village à plusieurs reprises : pour constater l'état des chaussées, identifier les causes des dégradations

souvent dues à des débordements de fossés.

Nous avons aussi repéré où mettre les plaques avec le nom des rues : sur un mur, sur un poteau existant, sur un poteau à poser.

Circulation et sécurité dans le bourg

La réunion publique a permis d'échanger sur les solutions possibles pour améliorer la sécurité dans le bourg : éviter le passage des camions, empêcher la circulation sur certaines portions de route, éviter le croisement de véhicules dans des rues étroites, réduire la vitesse des voitures. Nous avons fait un inventaire de panneaux de signalisation nécessaires.

Nous avons constaté que des Vaourais roulent trop vite, *tous les habitants devraient être au courant de la limitation de vitesse.*

Nous ne connaissons pas parfaitement l'état de toute la voirie, vous connaissez mieux que nous l'état des voies proches de chez vous. Merci de nous signaler les dégradations, par exemple lors des cafés citoyens, en laissant un mot ou en téléphonant à la mairie ou en envoyant un mail à

amenagement@commune.vaour.fr.

ADRESSAGE

La commande des plaques avec le nom des rues et des plaques avec les numéros de maison a été faite. Vous recevrez prochainement un courrier avec **vosre nouvelle adresse et la plaque de votre numéro.**

LES RÉUNIONS PLUI

Lors des réunions d'informations et de consultation de la population au sujet du PLUI, il y a eu des questions de la part des participants concernant :

- * les panneaux solaires : est-il possible d'en mettre sur les toits si on est en plein centre village ?
- * Pourquoi le parc du relais Templier n'est pas une dent creuse ?
- * Est-il possible de rajouter des étages sur des bâtiments existants ?
- * Quelle est la réglementation des zones artisanales ?
- * Permis et Certificat d'urbanisme
- * les chemins vicinaux : que peut-on faire pour les préserver ?

Ces demandes des habitants sont prises en compte dans le PLUI via le règlement que l'on mettra en place.

Le règlement du PLUI est intercommunal mais chaque commune peut inscrire des spécificités.

Pour expliquer l'importance de celui-ci, des exemples très précis ont été pris.

* Dans quelques années, beaucoup d'agriculteurs vont partir à la retraite, que ce passera-t-il pour les terrains si le prochain acquéreur veut mettre une porcherie industrielle, que voulons-nous pour notre village ?

* S'il y a des projets d'éoliennes, quel choix ferons-nous ?

La difficulté de créer le règlement est qu'il ne doit pas être trop restrictif pour que l'activité économique et agricole puisse exister mais celui-ci doit aussi protéger notre village.

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

La Mairie a reçu plusieurs demandes de Certificat d'Urbanisme qui sont recensées dans le registre de concertations.

CE QUI RESTE À FAIRE

La commission PLUI doit, à ce jour :

Dessiner les nouvelles trames urbaines avec les paramètres suivants:

* dessiner les constructions qui ne sont pas signalées depuis la dernière évaluation du cadastre

* noter

- les demandes de permis de construire
- les permis de construire qui ont été acceptés
- noter les Certificats d'Urbanisme demandés

RENCONTRE DES COMMUNES À DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

PROPOS D'AMÉLIE DUGUÉ ET CORINE MARTRES CHAUDAT, ÉLUES DE PENNE

Du 15 au 17 octobre ont eu lieu les premières Rencontres des communes participatives organisées par Fréquence Commune à Autrans dans le Vercors. Fréquence Commune est une coopérative dont l'objet est d'animer un réseau de communes françaises lancées dans l'aventure de la démocratie participative. Trois élus de Penne et un membre de la liste participative de Vaour ont rejoint les 31 communes allant du village à la métropole, comme La Crèche, St Médart, Plouguerneau, Auray, Poitiers, Saillans, Albi, Marseille, Montpellier... Il y avait des élus majoritaires, minoritaires et des membres de collectifs.

Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger entre pairs sur les questionnements et problèmes concrets que rencontrent les élus ou membres de collectif : Comment faire équipe (municipale) face à des questions qui peuvent diviser ? Comment dynamiser la participation de tous ? Comment faciliter le partage de l'information au sein de la mairie et avec les habitants ?

Nous sommes revenus enthousiasmés par ce temps d'échanges qui nous a permis de confronter nos expériences et de porter un regard distancié sur nos pratiques.

Des nouvelles rencontres auront lieu les 29, 30 avril et 1^{er} mai 2022 dans l'ouest de la France. Un groupe renouvelé d'élus et de membres de collectifs y participera et vous y êtes chaleureusement conviés en tant que citoyens.

INTERVIEW DE BERNARD HOLDERLE

- CES RENCONTRES ONT-ELLES ÉTÉ L'OCCASION DE VOIR QUE CE QUI SE TENAIT AU NIVEAU MUNICIPAL À VAOUR N'EST PAS UN CAS ISOLÉ ?

Effectivement, en Mars 2020, sur une centaine de listes citoyennes qui se sont présentées aux élections municipales, 60 ont remporté ces élections ou sont majoritaires dans une équipe municipale. Et à Autrans, nous étions 80 personnes représentant 37 communes !

- QUEL ÉTAIT LE BUT DE CES RENCONTRES ?

3 piliers sous-tendaient ces rencontres :

- Accompagner
- Mettre en réseau
- Raconter.

On pourra à partir de là travailler plus précisément sur les zones artisanales, les éléments remarquables à protéger, les zones STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquelles la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles, sylvicoles et à la sauvegarde des espaces naturels.

Vous pouvez, à ce jour, vous rapprocher de la commission PLUI pour toutes questions ou, si vous avez envie de signaler un élément remarquable (chemins, puits, lac) que vous souhaitez préserver, n'hésitez pas.

Après avoir fait connaissance avec le groupe le jeudi soir, nous nous sommes mis au travail le vendredi matin en réfléchissant à des thèmes comme par exemple :

- « Comment ça va après un an ? »
- « Avez-vous remarqué des décalages entre ce que vous pensiez et ce qui se passe ? »

On s'est aperçu que les mêmes problèmes touchent aussi bien des communes de 15 000 habitants (Auray) que de 300 habitants (Rencurel) ou de 6000 habitants (Prades le Lez).

A savoir par exemple : la charge de travail, prioriser les actions (où s'arrête le quotidien ?), être novice, quelles façons de prendre les décisions, comment favoriser la participation des habitants,...

- QUELS SONT LES AUTRES SUJETS QUE VOUS AVEZ ABORDÉS ?

L'après-midi nous avons réfléchi sur « la mobilisation des habitants » ou « comment impliquer les habitants dans les décisions municipales », ou encore « Comment fédérer les habitants au-delà des clivages ? ». Puis, sur le Budget Participatif, dont l'intérêt est de développer le pouvoir d'agir sur des projets élaborés de manière participative et concernant le budget d'investissement.

Le samedi, nous avons réalisé une séance de CoDéveloppement, un outil dont l'objectif est de fournir, après discussion, des solutions à un problème posé par un-e participant-e. C'est un atelier intéressant qui apporte une aide très concrète à une personne ou une équipe qui en fait la demande.

Ensuite nous avons pu faire notre « marché d'idées » en discutant directement avec les représentants des communes présentes.

Puis nous nous sommes projetés en 2026 en finalisant la constitution d'un réseau et de ses objectifs.

- DANS QUELLE ÉNERGIE REVIENS-TU D'AUTRANS ?

De telles rencontres laissent des traces très positives dans les esprits en donnant beaucoup d'espoirs dans la mise en place, localement, d'un fonctionnement radicalement démocratique. Durant 3 jours, les échanges, les discussions ont été permanents et d'une grande richesse. Quel plaisir de rencontrer des Bretons, des Savoyards, des Marseillais, des Bordelais, des Basques ou des Toulousains qui partagent les mêmes motivations politiques et qui cherchent des solutions pour proposer sur leur territoire, une gestion efficace, transparente, sincère, sereine et allant dans le sens du commun et non de l'individu.

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)



DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

A compter du 1^{er} janvier les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent être envoyées à urbanisme@vaour.fr de façon dématérialisée.



VAOUR

L'équipe de coordination municipale

Mairie de Vaour | 05 63 56 30 41 | mairie@commune.vaour.fr | www.vaour.fr

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES



Pour l'élection présidentielle, vous avez
jusqu'au mercredi 02 mars 2022 pour le faire **en ligne**
(www.service-public.fr) et
jusqu'au vendredi 04 mars pour faire la démarche **en mairie**



VAOUR

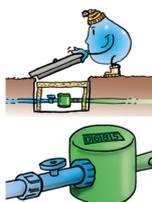
L'équipe de coordination municipale

Mairie de Vaour | 05 63 56 30 41 | mairie@commune.vaour.fr | www.vaour.fr



VAOUR

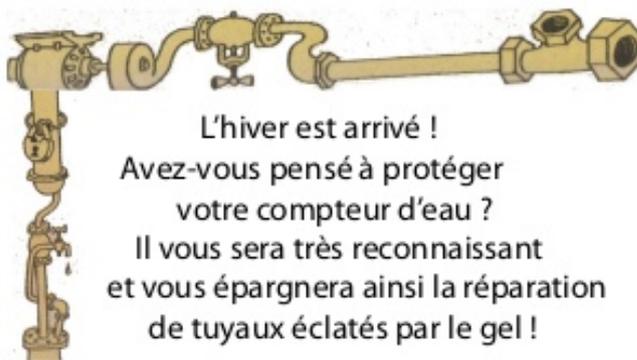
RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



En février vous allez recevoir une fiche qui vous permettra de relever votre compteur d'eau. Pensez à la compléter et la remettre à la mairie avant le 15 mars. Merci

L'équipe de coordination municipale

Mairie de Vaour | 05 63 56 30 41 | mairie@commune.vaour.fr | www.vaour.fr



L'hiver est arrivé !
Avez-vous pensé à protéger
votre compteur d'eau ?
Il vous sera très reconnaissant
et vous épargnera ainsi la réparation
de tuyaux éclatés par le gel !

INFORMATIONS DÉPARTEMENT-RÉGION

TARN RÉNOV' OCCITANIE :

UN GUICHET UNIQUE POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?
Le nouveau service public Tarn Rénov'Occitanie s'adresse à tous les Tarnais et les informe gratuitement.

Son rôle : Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, enfin, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs.

Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ;
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénov'occitanie (audit –assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH.

Comment faire ? Contactez les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où ? Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Soutl à Albi sur RDV ou par téléphone au 0 805 28 83 92 (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet renovoccitanie.tarn.fr



ORDURES MÉNAGÈRES

JOURS DE COLLECTE 2022

SECTEUR RURAL OUEST

(Roussayrolles, St Michel de Vax, Vaour, Penne, Loubers)

	Janvier à Mars Octobre à décembre	Avril à Septembre
ORDURES MÉNAGÈRES	Jeudi	Jeudi
TRI SÉLECTIF	Mardi semaine impaire	Vendredi

JOURS FÉRIÉS

Jeudi 26 mai
Jeudi 14 juillet

☞ collecte OM avancée au mercredi 25 mai
☞ collecte OM avancée au mercredi 13 juillet

Pour soulager les emplacements le nécessitant,

En juillet et août, une collecte complémentaire d'OM est planifiée les lundis

En période hivernale (collecte tous les 15 jours), une collecte complémentaire de TS est planifiée les lundis semaine paire

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Résumé. Les compte-rendus officiels sont disponibles au siège de la 4C.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

Préambule : Éléments compréhensibles par tous extraits des compte-rendus des conseils communautaires de la 4C.

RATTACHEMENT DE 3 COMMUNES À LA 4C

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a validé le rattachement des communes de Loubers, Noailles et Salles sur Cérou à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle a également validé la création du syndicat mixte de Tourisme entre la 4C et le Pays Gaillacois.

SUBVENTION À LA SICA DES PRODUITS FERMIERS DE VAOUR

Le Conseil attribue une subvention de 2 000 € à la SICA des produits fermiers de VAOUR qui rénove sa structure (bâtiment et équipement) pour un montant qui dépasse 500 000 € HT. La SICA a sollicité l'aide de la Région et du Département.

PARTS SOCIALES DE LA SCIC REHAB

Le Conseil décide de souscrire des parts sociales de la SCIC REHAB à hauteur de 2 000 €, soit 100 parts sociales d'une valeur de 20 €. La SCIC REHAB est l'opérateur unique Renov'Occitanie pour le Tarn (Audit, Montage de dossiers de subvention et accompagnement en phase chantier) accompagne particuliers et collectivités pour la rénovation énergétique

DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le Conseil adopte plusieurs décisions modificatives du budget qui concerne la voirie à Roussayrolles, le budget général pour des travaux à France Services des Cabannes, à l'Espace de Vie de Sociale de la 4C et la souscription des parts sociales de la SCIC REHAB, le budget des ordures ménagères pour l'acquisition de composteurs.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021

CRÉATION DE POSTES.

Le Conseil Communautaire décide la création de postes :

- Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Technicien Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AVEC LA BPO

Le Conseil Communautaire décide de contracter auprès de la Banque Populaire Occitane, une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 350000 €.

RÉPARTITION DES SIÈGES CC DU CORDAIS ET DU CAUSSE AU 1^{ER} JANVIER 2022.

La composition du Conseil Communautaire doit être revue avant le 1^{er} janvier 2022 pour tenir compte du rattachement des communes de Loubers, de Noailles et de Salles sur Cérou à la 4C.

Le Conseil Communautaire décide d'une répartition

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE 4C (SUITE)

différente de celle de droit commun en vertu d'un accord local. La composition du Conseil sera au 1^{er} janvier 2022 la suivante :

Commune	Population 2018	Nombre de conseillers
Cordes sur Ciel	828	5
Penne	584	3
St Martin Laguépie	390	2
Les Cabannes	369	2
Vaour	311	2
Mouzieys-Panens	237	2
Milhars	244	2
Livers-Cazelles	223	2
Noailles	214	2
St Marcel Campes	212	1
Bournazel	205	1
Salles sur Cérou	191	1
Souel	165	1
Vindrac-Alayrac	148	1
Laparrouquial	97	1
Le Riols	102	1
Lacapelle-Ségalar	97	1
Loubers	77	1
Marnaves	76	1
Labarthe-Bleys	76	1
Roussayrolles	83	1
St Michel de Vax	75	1

Soit : 35 sièges répartis au titre de l'accord local.

CHARTRE DE CLASSEMENT ET DE L'INSCRIPTION DANS L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES CHEMINS DE RANDONNÉE DE LA 4C.

Trois profils d'itinéraire sont présents :

- Sentier d'intérêt départemental, GR et GPR

Ces itinéraires sont pris 100% en charge par le département.

- Sentier d'intérêt communautaire

Si l'itinéraire passe sur deux communes de la 4C minimum et sous certaines conditions, ils sont pris en charge pour le montage de dossiers, l'entretien par la 4C et pour la communication par l'Office de Tourisme

- Sentier d'intérêt communal

* correspondant aux critères de labellisation de la FFRandonnée : aide technique du service randonnée de la 4C et aide financière de la 4C

* ne correspondant pas aux critères de labellisation de la FFRandonnée : géré par la commune.

La charte définit la signalétique pour ces sentiers et une autre pour les sentiers de la « Grésinghola ».

Le Conseil Communautaire adopte le projet de charte de classement.

DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le Conseil Communautaire décide des modifications du budget :

- de la Cuisine Collective de FONTBONNE
- des Ordures ménagères
- du Spanc.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA MÉDIATHÈQUE DU PAYS CORDAIS

Des travaux doivent être effectués sur la Médiathèque de Cordes afin de procéder à une mise aux normes des installations électriques, du chauffage, de l'isolation thermique et du remplacement de certaines menuiseries.

L'opération a été inscrite au budget 2021. Le Conseil Communautaire valide le nouveau plan de financement présenté et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2022

L'Assainissement Collectif est pour l'instant à la charge de la commune et deviendra une compétence obligatoire de la communauté des communes au 1^{er} janvier 2026. Pour l'entrée des communes de Loubers, Noailles et Salles sur Cérou, le président de la 4C a souhaité que la Communauté de Communes se dote dès 2022 de la compétence assainissement collectif.

Une étude va être lancée pour établir un état des lieux patrimonial et financier des différentes installations d'assainissement collectif existantes sur les communes et proposer plusieurs scénarios de gestion de compétence.

Le Conseil Communautaire valide la prise de compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2022 et la modification des statuts qui en découle par 21 voix pour et 7 abstentions.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

Une commission sera chargée de suivre et analyser les résultats de l'étude qui va être lancée et choisir les solutions les mieux adaptées pour la mise en place progressive de la compétence Assainissement Collectif à l'échelle de la Communauté de Communes.

Cette commission avec les Maires ou les délégués communautaires ou communaux des communes actuellement concernées par un dispositif d'assainissement collectif et d'y associer la Vice-Présidente en charge du SPANC, l'élu référent en charge du PLUi et le Vice-Président en charge des Finances.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE . 4C (SUITE)

TARIFS ALAE DE LA 4C À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022.

Le Conseil Communautaire décide d'uniformiser le tarif de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et d'appliquer les tarifs suivants :

voir [//4c81.fr/wp-content/uploads/2021/11/Grille-tarifaire-au-01.01.2022.pdf](http://4c81.fr/wp-content/uploads/2021/11/Grille-tarifaire-au-01.01.2022.pdf)

Il y a un tarif pour l'accueil périscolaire (forfait mensuel, utilisation occasionnelle matin ou soir) ; un pour l'accueil du mercredi (demi-journée avec repas, journée complète) ; un accueil de loisirs – vacances (demi-journée avec repas, journée complète, forfait semaine). Les prix dépendent du quotient familial de la CAF ou du régime MSA et du nombre d'enfants pour l'accueil périscolaire.

Subvention annuelle aux associations des parents d'élèves des écoles de la 4C.

Le Conseil Communautaire approuve le montant des subventions attribué aux associations des parents d'élèves de la 4C du tableau suivant :

Ecoles	Base nombre élèves	Montant Subvention
Cordes	128	1 280 €
Milhars	15	150 €
Penne	22	220 €
Vaour	33	330 €
LAPARROUQUIAL	16	0 €(SIRP)

SIRP:

Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique LAPARROUQUIAL LE SEGUR

DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER DU SÉGALA.

Le Conseil Communautaire vote une subvention exceptionnelle de 500 euros au Foyer du Ségala.

REPRÉSENTANTS DE LA 4C DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU SYNDICAT TRIFYL.

Le Conseil Communautaire désigne comme délégués à Trifyl :

- titulaires : Pierre PAILLAS, Alex BRIERE
- suppléants : Bernard TRESSOLS, Laurent DESHAYES

VIE DU VILLAGE

OZON



COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE

Une coopérative d'activités et d'entrepreneurs près de chez nous qui propose une alternative dans le domaine de la création d'entreprise.

Ozon, dont le principe est l'économie sociale et solidaire, a été créée à St. Antonin et s'étend sur 5 départements : Tarn, Tarn et Garonne, Lot, Lot et Garonne et Aveyron.

Une centaine d'entrepreneurs en font partie qui peuvent être individuels ou travailler en collectivité.

Comment ça fonctionne ?

Pendant environ trois mois, le porteur de projet bénéficie d'un contrat d'appui au projet d'entreprise, le CAPE, qui lui permet de facturer ses prestations. L'argent ainsi gagné va constituer sa cagnotte personnelle.

Pendant ce temps il a accès à de nombreuses formations qui vont lui permettre de tester et de consolider son projet: atelier technique d'animation, comptabilité, réseaux, communication, outils numériques, entraide, gestion et rencontres avec d'autres entrepreneurs de son secteur.

Tous les secteurs sont admis sauf l'agriculture et le domaine médical (soin). Les métiers du bâtiment sont

possibles en partenariat avec les coopératives Coopaction (31) et RégaBât (81). A tout moment, il est possible de créer son entreprise, de se réorienter ou d'abandonner le projet.

Au bout de trois mois, le porteur de projet reçoit un contrat CDD ou CDI avec un salaire en fonction du volume d'argent qu'il dégage moins 10 %, ce qui lui procure une couverture sociale et un revenu régulier. La cagnotte constitué pendant les trois premiers mois lui sert à investir dans du matériel. Il peut profiter d'entretiens individuels, d'un test économique, d'une aide au développement et à la consolidation de son entreprise, ainsi que d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Après deux ans, il choisit soit de quitter Ozon ou de devenir associé sous un statut de SARL SCOP et peut ainsi participer à construire cette entreprise partagée. Il inscrit son activité dans la durée, a accès au capital et participe par son vote aux décisions démocratiques.

Ozon comprend 5 cogérants qui sont nommés par les associés et qui travaillent avec une équipe d'appui dont un comptable. Il y a aussi un conseil de surveillance, un comité social et économique et une coordinatrice qui fait partie des cogérants.

A Vaour, plusieurs personnes font partie d'Ozon et peuvent vous renseigner, dont Jérémie Steil et Benoît Duret.

Vous avez le projet de devenir entrepreneur, pensez Ozon !

VIE DU VILLAGE (SUITE)

LE MARCHÉ D'HIVER

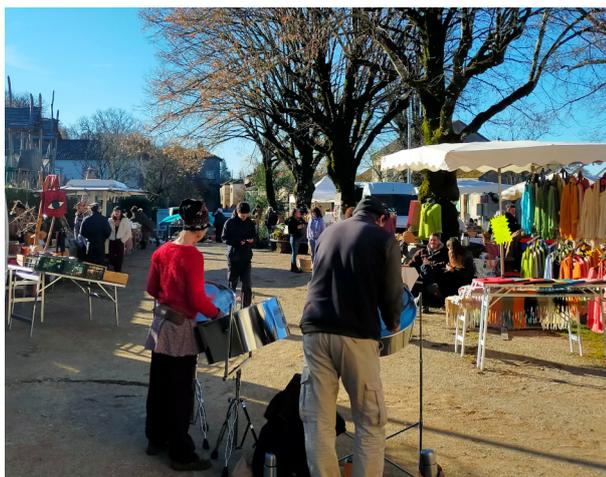


Notre marché d'hiver était un grand succès

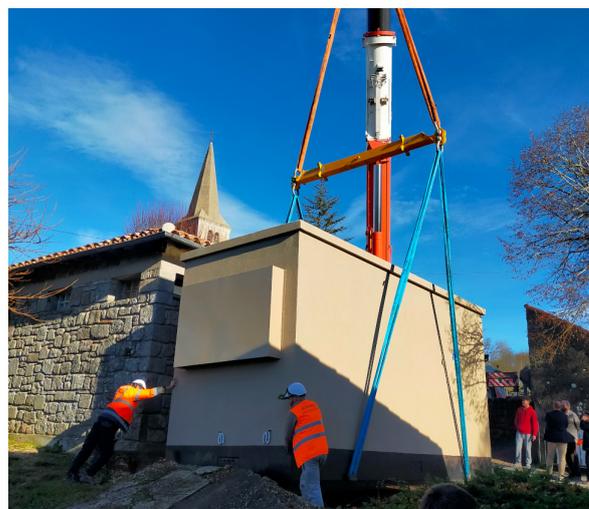


De nombreux stands proposaient de l'artisanat local, il y avait des gâteaux, des cookies et des focaces, du chocolat chaud et plein d'autres bonnes et belles choses.

Comme d'habitude, l'association Familles Rurales offrait du vin chaud et même le soleil était au rendez-vous.



NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE



Le NRO (Nœud de raccordement optique) a été installé à Vaour le 15 janvier 2022 entre les toilettes publiques et la salle des fêtes.

Il est destiné à relier au réseau national les réseaux de fibre optique de Vaour et de 12 autres communes. C'est une installation technique de 15 m² au sol et de 3 m de hauteur environ.

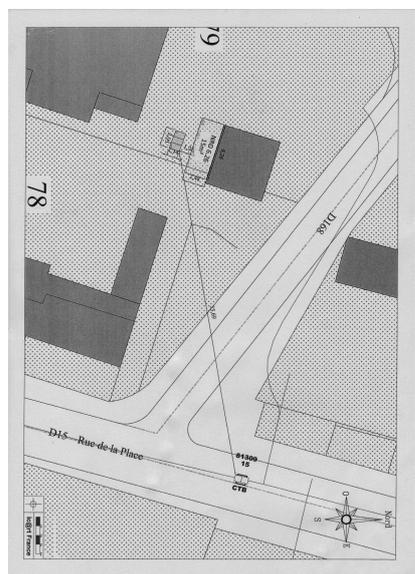


Schéma de raccordement du NRO dans Vaour

INFORMATIONS AUX HABITANTS



RESTOS DU CŒUR

Les Restos du Cœur souhaitent venir faire des permanences à Vaour à partir du mois de mars. Pour connaître les conditions d'ouverture de dossier et les préparer au mieux, et également pour fournir à l'association une estimation du nombre de personnes qui pourraient être concernées et intéressées, merci de vous rapprocher de la mairie qui vous donnera les informations utiles.

Réunion d'information au Causse Café jeudi 24, de 9H à 11H autour d'un café, avec l'équipe des Restos du Cœur

Deux arbres ont déjà été offerts par la mairie en lien avec la commission Transition Écologique, aux nouveaux nés de la commune.

Trois de plus sont prévus et seront plantés en bas du pré du Muret pour les familles qui n'ont pas de terrain.

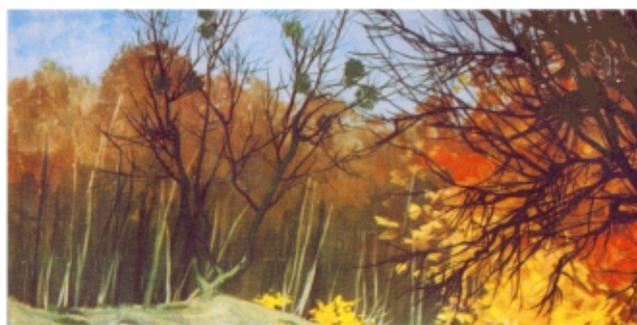


**FRANCE
AGENCE**



**SERVICES
POSTALE**

L'Agence Postale et France Services ont dû être fermées à plusieurs reprises ces derniers temps, nous nous en excusons. Marie Ségarra et Anne-Sylvie Saulnier font leur maximum pour assurer ces services mais entre leurs temps de formation, les fermetures de classe des enfants de l'une et les sévices de l'hiver, cela est parfois bien compliqué !



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Bienvenue à Yaël né le 24 octobre, fils de Laura et de Clément !

MARIAGE

Nos félicitations à Aël Williams et Yasmine Benamer qui se sont mariés le 04 janvier



Voici une photo prise en novembre 2021 qui montre l'avancement des travaux d'interconnexion avec Penne. Il s'agit du château d'eau du Castelet qui va desservir notre village. La fin des travaux et mise en eau est prévue pour le printemps prochain.

Le château d'eau

L'important projet de liaison du réseau d'eau potable Penne / Vaour devrait se terminer avant l'été 2022. Une équipe de spéléologues en collaboration avec l'entreprise a réalisé la connexion souterraine du captage d'Amiel (Penne). Un château d'eau situé au Castelet est en cours de construction. A terme, la mairie souhaite conserver les captages actuels pour garder une autonomie en eau pour les agriculteurs et celle-ci ne sera plus traitée.

PORTRAITS D'ÉLUS ET D'HABITANTS

INTERVIEW DE JULIE RIGOU, MEMBRE NON ÉLUE DU GROUPE DE COORDINATION, ET RÉFÉRENTE DE LA COMMISSION CULTURE

- C'est quoi ton quotidien ?

J'ai une vie bien remplie et très variée, et j'ai la chance de faire un travail qui est une passion. Je donne des cours de danse à Vaour notamment (claquettes, cardio danse, jazz) et je suis intervenante en percussion corporelle dans des écoles et des centres de formation. Mais mon activité s'est bien réduite depuis la crise sanitaire... A côté de ça, je joue dans le steel band vaourais : Chroma Steel, je fais du yoga, je chante (cercle d'impro), je participe à un jardin collectif, j'organise des événements...

- Pourquoi es-tu engagée dans cette aventure municipale ?

A la base, je ne suis pas trop intéressée par la politique et je ne voyais pas en quoi je pourrais être utile à la vie municipale... Mais, il y a 2 ans, en participant aux assemblées citoyennes, j'ai adoré cette émulation entre villageois d'horizons différents qui rêvent ensemble et cherchent à améliorer la vie de leur village. J'ai découvert ce que c'était que la démocratie participative, suite à des discussions, des vidéos, etc. J'ai senti qu'il était plus que jamais important avec la crise écologique et sociétale que l'on traverse que les citoyens s'investissent dans la vie de leur commune ; qu'on s'habitue à faire ensemble malgré nos différences pour faire face aux crises à venir. Et puis, j'ai beaucoup apprécié l'aventure humaine et eu envie de relever ce défi de s'engager dans la gestion d'une mairie avec un groupe de personnes qui pour la plupart n'avait aucune expérience mais juste une aspiration "commune" !

- Sur quels sujets/projets de la mairie travailles-tu particulièrement ?

Actuellement, j'ai 3 fonctions au sein de la mairie : Je suis animatrice au sein du groupe de coordination (préparation du tour « météo », de l'ordre du jour, gestion du temps et de la parole, animation des prises de décisions, etc.).

Je fais également partie de la Commission Gouvernance qui se charge de la communication interne, relève les dysfonctionnements du groupe, essaie d'apporter des solutions. Nous avons beaucoup travaillé à l'élaboration du schéma de gouvernance et de la charte.

Enfin, je suis référente de la Commission Culture en binôme avec Gisèle Andrieu. Elle s'occupe plus de la partie Patrimoine et moi de l'aspect Culture/Associations/Événements. Nous avons organisé la journée des Associations/Présentation des commissions en 2020, la journée festive du 14 juillet 2021. Nos projets à venir : créer un nouveau comité des fêtes, faire des travaux dans la salle de musique, équiper la salle des fêtes, organiser un "Jour de fête" le 21 Juin prochain, etc...



VIE ASSOCIATIVE



Des produits locaux, de saison et en direct des producteurs !

Créé en 2019, le groupement de producteurs locaux O'méloko poursuit son chemin et continue à vous proposer de délicieux produits locaux !

Ils sont désormais 24 producteurs et artisans du nord du Tarn à vous proposer chaque semaine de leur passer commande en direct. Au choix, de nombreux produits fermiers et artisanaux sont disponibles vous permettant ainsi de faire toutes vos courses de la semaine en une seule fois : légumes de saison, pains, fromages, viandes, volailles, pâtes paysannes, farines, légumineuses, oeufs, vin, bière, apéritifs, sirops miel, sirops, pestos, confitures, miels, gâteaux, savons...

Pour passer commande, rien de plus simple: il suffit de se connecter sur le site www.omeloko.fr. Les commandes sont ouvertes du vendredi matin au mardi soir. Vous choisissez les produits que vous souhaitez et vous réglez par carte bancaire en ligne. Le jeudi après-midi, vous retirez votre panier dans le point retrait de votre village.

A Vaour, votre panier est disponible le jeudi à 18h30 dans le garage de Céline, aux HLM, 1ère maison à droite.

Ce système de drive a de nombreux avantages. Vous avez la possibilité de passer commande à n'importe quelle heure, en ligne, depuis chez vous. La grande diversité de produits vous permet de composer un panier complet et de préparer vos menus à l'avance. Au moment du retrait, votre commande est déjà prête : vous pouvez la récupérer très rapidement. Pensez à apporter votre panier !

VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

13 points retraits O'méloko sont désormais ouverts dans le Tarn à Albi, Gaillac, Cordes sur Ciel, Les Cabannes, Vaour, Castelnau de Montmiral, Fayssac, Salles, Monesties, Tonnac, Itzac, Milhars et Sainte Croix.

Rejoignez l'association !

L'association O'méloko réunit des producteurs et des adhérents qui souhaitent favoriser la production et la consommation locale. Vous avez du temps et envie d'aider à développer notre projet ? Vous êtes les bienvenu(e)s !

En tant que bénévole, vous pouvez aider à :

préparer les paniers le jeudi à Itzac,

diffuser des flyers dans votre village ou dans vos réseaux (associations, collègues...).

créer et partager des recettes de cuisine à partir des produits O'méloko,

nous aider à organiser des événements ...

Découvrez Oméloko sur le site internet : www.omeloko.fr.

Pour adhérer à l'association : <https://www.helloasso.com/associations/o-meloko>

Pour devenir bénévole, contactez-nous : omeloko@omeloko.fr / 06 35 24 42 00



ADMR : REMUNERATIONS ET MISSIONS

A la suite de la signature de l'accord salarial par l'ensemble des partenaires sociaux (l'unanimité est tellement rare dans ce type de négociations qu'il est bon de le relever), la convention collective régissant les droits et devoirs de nos professions a été modifiée par un nouvel avenant, appelé communément « avenant 43 ».

Par souci de simplification, la nouvelle classification des emplois réduit le nombre d'emplois génériques, les filières d'emplois, les catégories et les échelons. Pour chaque emploi, sont pris en compte dorénavant la complexité des missions, et le degré de maîtrise par chaque salarié. On évalue les durées des pratiques, les durées de formation, les éléments d'appréciation des compétences par l'encadrement, au cours d'un entretien se déroulant au moins tous les deux ans.

Nous ne nous attarderons pas ici sur le sujet complexe et très technique de la composition d'un bulletin de salaire. Pour être très concret et sûrement simpliste, disons que :

Avant : Un salarié sans qualification dans notre métier était embauché au coefficient 270. Il fallait au moins 13 ans pour espérer avoir un salaire dépassant le SMIC.

Maintenant : l'embauche d'un salarié sans qualification se fait au coefficient 286, toujours au SMIC. Mais au bout de 4 ans, (et peut-être moins s'il accepte de suivre le parcours de formation ADMR) il sera positionné au coefficient 299, supérieur au SMIC.

En application de cet accord, nos salariées actuelles, qui n'ont pas de formation en rapport avec nos métiers, ont reçu au 01 octobre une augmentation de leur salaire de base variant de 6% à 15% selon leur ancienneté.

Les diplômées, quant à elles, ont pu recevoir, en fonction de leur niveau de diplôme, une augmentation pouvant dépasser 20%. Rappelons que les kilomètres qu'elles effectuent en trajets ou déplacements professionnels sont indemnisés sur une base conventionnelle, et que le temps passé à ces déplacements est comptabilisé comme heures de travail.

Et nous serons toujours prêts à accompagner les salariés qui le souhaitent dans des parcours de formations qualifiantes de tous niveaux dans la filière, ou VAE (validation des Acquis de l'Expérience) ou AVF (Auxiliaires de Vie) ou DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social). Tout le monde sera gagnant : les salariés, qui auront enrichi leurs compétences et auront un travail et une rémunération plus intéressants, les personnes aidées qui auront une assistance plus qualifiée, et l'ADMR qui pourra proposer de meilleures prestations.

Rappelons enfin que nos salariées ne sont pas de simples agents d'entretien, mais des aides à domicile : elles sont là pour aider les personnes en perte d'autonomie (ou en difficultés passagères en sortie d'hospitalisation ou de maternité par exemple). Elles sont là pour l'entretien de la maison et du linge, mais aussi pour aider à la préparation et à la prise des repas, faire les courses, apporter leur aide pour l'hygiène, l'habillage, la marche. Elles sont là pour faire participer la personne aidée aux différentes tâches, lui permettre de conserver son autonomie gestuelle, son sentiment d'utilité. Elles sont là pour stimuler les capacités intellectuelles, les échanges, les conversations.

Ces métiers sont hélas trop méconnus dans leur richesse, et leur importance dans l'environnement rural qui est le nôtre. Interrogez donc nos salariées, elles vous diront pourquoi elles sont le plus souvent passionnées par leurs missions.

Je suis sûre qu'après avoir un peu exploré le sujet, vous allez vouloir venir nous rejoindre pour partager notre enthousiasme. N'hésitez pas, envoyez votre CV ! Temps complet ou temps partiel, nous trouverons forcément un terrain d'entente !

Annie ROUFFIAC, Présidente ADMR Vaour

L'ETE DE VAOUR

TwentyNine

spectacle vivant et jardinage

Un spectacle - un jardin - un spectacle jardiné, un jardin spectaculaire.

Le projet TwentyNine crée un jardin punk, le temps d'une traversée funambule.

Un fil enterré sous une butte de terre sert d'espace de jeu, se transforme en jardin, qui après notre départ, continue d'évoluer au fil des saisons. jusqu'à sa dilution dans l'existant. En cohérence avec la biosphère, en lutte pour l'écologisation du spectaculaire, le temps d'une résidence, de la création d'un spectacle : un jardin est créé sous un fil de fer tendu. Une traversée dansée pour brûler, muter jusqu'à tout soit fini, vide et plein, jusqu'à ce qu'un jardin naisse de la terre brûlée.

Au printemps 2022, entre le 23 mai et le 5 juin 2022, l'équipe du projet TwentyNine sera en résidence au Jardin des Transformations derrière la Commanderie de Vaour.

Nous aimerons vous inviter, jardiniers et jardinières professionnel.le.s et amateur.e.s, aimant.e.s de la nature et des plantes pour un apéro-jardin au Jardin Des Transformations et prendre le temps d'échanger autour de vos pratiques, vos astuces.

TwentyNine souhaite approcher le spectacle vivant avec une conscience écologique authentique. Nous avons à cœur d'utiliser des plantes endémiques afin notamment d'éviter tout transport inutile. Ceci est un appel au don pour des plantes, des boutures, des graines. Nous vous remercions sincèrement pour votre aide pour la réalisation de ce premier jardin punk, et nous vous invitons à nous rencontrer **le 26 mai pour un apéro-jardinage** ou le **dimanche 5 Juin à 17h** pour une sortie de résidence au Jardin Des Transformations.

La résidence de TwentyNine est accueillie par L'Été de Vaour et le Jardin Des Transformations. Nous remercions également la Mairie de Vaour pour son soutien.

Le projet TwentyNine est bénéficiaire du dispositif compagnonnage Drac, porté par la Compagnie d'Elles, compagnie conventionnée par la Drac et la région Occitanie.

TwentyNine est soutenu par DRAC Occitanie, Pôle national Cirque Occitanie La Verrerie Alès, La Grainerie pôle européenne de la production, Les Tenaces, L'Été de Vaour, l'école primaire de Laguépie, Tarn et Garonne arts et culture, La Bambouseraie en Cévennes, Scènes croisées de Lozère Scène Conventionné, Lycée Agricole l'Oustal, Lycée Agricole Étienne Restat, la région aquitaine, la maison Auriolles, Cirkus Kolektiv Split Croatie, Cirq'Aarau Swiss

En résidence : du 23 Mai au 5 Juin 2022

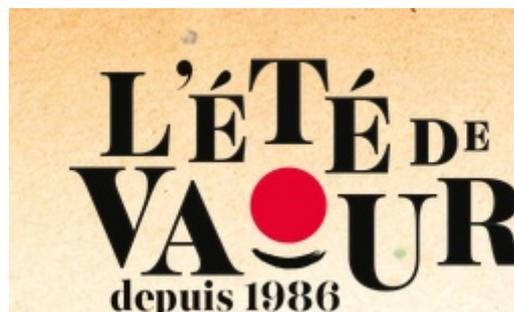
Sortie de résidence le 5 Juin à 17h

Apéro jardiniers : 26 Mai 2022 à 18h30

Où ? Au jardin des transformations derrière la Commanderie

etedevaour.org

Contact de la compagnie pour dons de graines ou plantes
Technicienne et jardinière du projet :
Alix Soulié



VIE ASSOCIATIVE (SUITE)



ASSOCIATION PCV PATRIMOINE ET CULTURE EN VAOURAIS

La Peyre 81140 VAOUR

2021 : Réalisations

19 novembre : pose du vitrail restauré.

Après une consultation de 3 vitraillistes en 2019, Marion Cattani de Sieurac a été retenue pour la restauration des vitraux.

Un concert avec Jean Pradelles et quelques cotisations ont financé l'enlèvement de ce vitrail, qui a été remplacé par un contre-plaqué.

En 2021, avec l'aide de la 4C, la mairie et surtout les 3 membres du bureau, l'association a pu financer la pose du vitrail restauré.



Il reste encore une douzaine de vitraux à nettoyer ou restaurer.



On remarque que les différents éléments qui composent cet ensemble ont été installés en corrigeant une erreur faite lors de la pose en 1862.

Nous avons changé les bancs de l'église en 2021. Si quelqu'un est intéressé par les anciens bancs, merci de vous faire connaître auprès d'un membre de l'association. Les associations sont prioritaires sur les particuliers. Mais les particuliers peuvent en bénéficier.



VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Vous pouvez venir nous rejoindre pour participer à différents chantiers de nettoyage, de déménagements, ou participer à la rédaction de documents.

Pour nous soutenir : vous pouvez soit adhérer, soit renouveler votre adhésion et/ou faire un don en 2022. Tout don hors adhésion (10/15 euros) donne droit à une déduction fiscale.

Vous pouvez participer au financement d'un projet : Vitrail, Harmonium par un don à PCV. Pour les dons à destination de la commanderie, il faut les adresser à la Fondation du Patrimoine. L'ensemble des dons vous donne droit à de la déduction fiscale.

Que s'est-il passé le dernier trimestre 2021

Vernissage de l'exposition permanente de Pôl Roux :
22 octobre 2021

Après les discours, superbe buffet organisé par
Familles Rurales.



2022 : Projets.

Présentation de l'étude historique et archéologique de la Commanderie des Templiers de Vaour par Axel Letellier.
Etudes du dossier travaux, financier et planification 2022-2026

Restauration de la toiture de l'église, consultation, réalisation des travaux cet été.....

Après étude de la Drac : restauration de l'harmonium Jules Richard - 1886/1890. Si la restauration de la soufflerie est faisable, les autres travaux seront pris en charge par la Drac et l'instrument sera classé au titre des monuments historiques, par le Ministère de la Culture au titre du « Typicum ».

Création d'un fascicule sur l'exposition permanente de Pôl Roux dans l'église de Vaour.

Vous pouvez venir nous rejoindre pour participer à différents chantiers de nettoyage, de déménagements, ou participer à la rédaction de documents.

Pour PCV / Gisèle ANDRIEU

MESURE, VOUS AVEZ DIT MESURE ?

Dans des derniers Echos de Vaour d'octobre 2021, Nathalie Mulet a rédigé un excellent article « Où tout est question de mesure - Qu'est ce que je peux mesurer dans mes gestes quotidiens ? » Je vous propose en retour de partager quelques réflexions sur la mesure.

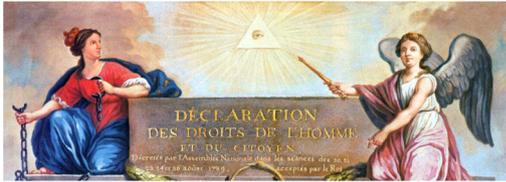
De nombreuses personnes pensent que la mesure est une question de chiffres. Que Nenni ! On mesure l'étendue de son champ, un temps de cuisson, des quantités pour préparer un bon repas... On mesure (ou pas) ses paroles et ses actions, sa bonne ou mauvaise humeur, l'ampleur de ses sentiments, ses capacités physiques... et mille autres choses encore. C'est dire combien la mesure recouvre de multiples facettes.

Mes années d'expériences m'ont poussée vers la recherche d'une « juste mesure » possible, souhaitable, désirable, voire indispensable. Nos Très Anciens Ancêtres situaient le juste milieu entre un trop et un pas assez, plusieurs millénaires avant notre ère. Mon intérêt pour la mesure tient largement au fait que mesure et valeurs sociales sont intimement liées. Mesure, équité, justice, justesse et loi sont sœurs.

VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Les Révolutionnaires mirent fin aux privilèges la nuit du 4 août 1789, dont les droits de mesure. Le système métrique décimal, voué à tous les temps et à tous les peuples, est né avec la Déclaration de l'homme et du citoyen. Dorénavant, des plus humbles aux plus savants, tous devenaient égaux face à la loi métrique.

Avant l'usage obligatoire du système métrique, devenu Système International d'Unités, chaque village et chaque ville avaient ses propres mesures. Si le progrès scientifique a rendu cohérent notre système de mesure, à la Révolution, ce ne sont pas 7 unités fondamentales et leurs dérivées, mais des milliers de mesures différentes de poids, de longueur, de volume et de monnaie qui ont cours. Pour n'en nommer que quelques unes, il y a le poids-du-roi, le poids-de-marc, la lieue, le stade, le mille, l'hommée, la charretée, le journal, la canne, la palme, la coudée, la perche, le bâton, la maille, le boissel, le muid, le setier, le bonnier, la sestérée, la poignée, le grain, l'once, le minot, le tonneau, le pot, la journée, l'arpent, la soisée, la manne, la livre, le scrupule, la dragme, le quart, la mine, la pile, la verge, la lieue, le tonneau, l'obole, le scrupule, l'arobe, l'arpent, le trabuc, la chopine, la pinte et bien d'autres encore...



Le compendium métrique de l'Ecole élémentaire



« Aujourd'hui, les questions de mesure se diversifient. Nous utilisons de plus en plus d'instruments de mesure pour connaître en continu notre état physique et énergétique, établir nos performances à partir d'indicateurs (notre nombre quotidien de pas, notre

rythme cardiaque, notre tension artérielle, etc.), et éventuellement modifier nos comportements. Nous mesurons de l'infiniment grand avec nos télescopes actuels à l'infiniment petit avec nos microscopes à effet tunnel ou à balayage.

Se mettre d'accord sur des valeurs communes nécessite d'harmoniser des usages et de partager des connaissances dans des domaines aussi variés que la prévention, la santé publique, l'interdisciplinarité, l'action sociale sur les territoires, l'économie solidaire, l'environnement, la météo, etc.

Dès lors qu'il s'agit de reconquérir l'autonomie, le centre d'intérêt n'est plus tant l'objet mesuré, mais le sujet singulier et collectif. De ce point de vue, les qualités objectives d'une mesure sont moins importantes que ses effets subjectifs. La culture de la mesure et ses organisations métrologiques en systèmes techniques et symboliques transportent des mythes de sagesse, de fraternité entre les peuples, des règles de justice et d'équité, de redistribution de richesses entre les membres d'une société locale devenue mondialisée. En revanche, à cette notion d'ordre, de confiance, de partage équitable de biens communs, s'opposent, comme revers de la médaille, fraudes, tromperies, abus de pouvoir, violences symboliques et réelles, désinformation.

Mesurer, c'est compter. Mesurer, c'est comparer. Mais compter quoi et comment ? En ce moment précis où les chiffres de la pandémie font rage, les questions citoyennes sont là : de quoi sommes nous les otages ? De la peur ? De l'ignorance ? De la désinformation ? De l'incapacité de nos décideurs ? De notre propre incapacité à discerner ce qui est de ce qui n'est pas ? Les chiffres du quotidien dont les médias nous inondent et nous noient sont-ils vraiment des résultats de mesure tels que nous pourrions l'exiger en tant que citoyens ? En sommes nous aptes ? En avons nous les moyens légaux ? Sommes-nous suffisamment outillés pour revendiquer et imposer des résultats de mesure avec leur degré d'incertitude qui nous éclairent et nous permettent d'exercer notre sens critique collectivement et agir de manière concertée ? »

En quelques phrases, je ne peux que survoler de très loin une culture et des pratiques de mesure vieilles de plusieurs milliers d'années, et toujours et encore en constante évolution. Vous habitez sur le Causse ? Vous seriez intéressés pour poursuivre la réflexion ? Nous pourrions organiser ensemble quelques « café mesure » ; « café-climat » ; « club sciences et philosophie participatives sur le Causse ? » Si ce sujet vous parle, parlons en ensemble. Qu'en pensez vous ?

Marie-Ange Cotteret

Contact : – 06 84 77 43 87

Pour plus d'infos concernant mes travaux :

<https://www.mesurelab.fr/> / <https://www.dicen-idf.org/membre/cotteret-marie-ange/>

Revoir le site « Faites de l'astronomie en famille sur le Causse »

<http://faitesdelastronomie.vaour.net/>



Penne (81)



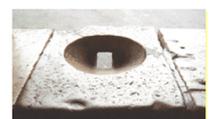
Cordes



Espinasse (82)



Montpazier (24)



Caylus (82)

COURRIER DES LECTEURS

A l'heure d'Internet, de l'interactivité et des réseaux sociaux, le courrier des lecteurs constitue le premier outil de dialogue et de "journalisme" participatif. Il demeure d'ailleurs un élément important pour la vie de notre village. Les courriers publiés sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurs et les adresses mail ne seront jamais publiées (les courriers anonymes au contenu injurieux ou diffamatoire seront refusés). Un texte peut être raccourci pour des raisons d'espace en accord avec son auteur, ou sa parution différée.

Envoi des courriers à la Mairie de Vaour ou par mail à communication@commune.vaour.fr

FIBRE : LES RAISONS DE LA COLÈRE

D'accord, la fibre optique est attendue, on aura plus de réseau. De toute manière le gouvernement a pour ambition d'accélérer le fibrage du territoire pour arriver à 100% du territoire en 2025. (Hum j'ai aussi vu la date de 2031, le curseur n'arrête pas de bouger semble-t-il !)

Alors pourquoi tant d'empressement de la part du département ?

Car par contrat, SFR (entreprise choisie par le département - Délégation de Service Public) a d'elle-même proposé de raccourcir les délais et sans doute de raboter le devis.

Ça pour un devis raboté on n'en doute pas !

Vous voulez la liste ? je ne m'en prive pas :

- Des sous-traitants employant de la main d'œuvre étrangère, non formée à la sécurité (tirage de câbles en plein virage sans aucune signalisation) Ah au fait, vous savez que les employeurs ne sont pas dans l'obligation de chercher, au préalable, des candidats sur le marché du travail français ?

Le BTP et l'informatique peuvent ainsi figurer sur la liste des métiers ouverts à tous les ressortissants des pays-tiers, et être inscrits sur plusieurs listes destinées aux ressortissants de pays spécifiques.

- Les câbles fibre installés sur des poteaux téléphoniques indiqués comme défectueux, ça ne gêne personne, même quand ces poteaux tombent.

En attendant la réparation, les propriétaires accrochent les fils tant bien que mal à l'épicéa qui a eu la bonne idée de passer par là, mais ni pompiers ni tracteurs ne peuvent plus passer.

Allo y'a quelqu'un ?

Un poteau est tombé en travers du chemin d'accès d'une ferme, les habitants ne peuvent plus sortir:

Appel d'urgence ?...euh non pas d'appel, juste un formulaire numérique à remplir.

Et puis qui interpelle-t-on ? Orange pour le poteau ? (Est-ce encore de leur responsabilité ?) Ou SFR qui ne sait pas lire que le poteau tombé est pourri, qui bâcle et court.

Bon, allez on signale au 2 :

Mmm, vive le numérique (c'est pour ça la fibre, non?) :

Alors bien installés devant l'ordi, nous commençons la longue liste de cases à remplir, et on arrive à la case :

- Numéro du poteau. Numéro du poteau ? Oh zut faut aller voir.
- Photos des dégâts.

Il faut prouver qu'on ne ment pas ?

Et comment je fais, je ne sais pas insérer une photo du petit kodak de mamie sur l'ordi, moi ? Allez j'exagère

Enfin, réponse automatique, sur le smartphone du volontaire qui a pris et inséré la photo =>

Réparation dans un mois : le 4 janvier.

Le 4 janvier personne ne vient réparer. Juste 10 jour plus tard

Et puis 3 autres poteaux solidaires du poteau à terre, font de même.

En attendant, la connexion a fini par rendre l'âme, plus d'internet sur le Rial, Caquioul, Aymès, Magné, le Roudou...pendant 12 jours...à moins qu'il ne s'agisse d'une panne à un autre endroit ?



Et partout en France, les poteaux continuent de tomber, avant même d'être câblés ou après (au choix).

Ah et j'oubliais à Réalmont en octobre dernier dans une article de la Dépêche on a pu lire: « *Le président du département a sorti un carton jaune à face au représentant de SFR pour le retard pris dans l'installation de la fibre. Par contrat, SFR s'est engagé à équiper tout le territoire tarnais avant fin 2022. On en est loin.* »

Je ne sais pas si on en est loin, ce que je constate c'est que le département n'a pas facilité le travail de Tarn Fibre (SFR) qui a dû tricoter les câbles de la fibre entre les branches des arbres non élagués des routes départementales. Mais peut-être le département n'était-il pas au courant de la date du début des travaux de la fibre ? Ce qui est sûr c'est que les communes, elles, n'ont pas été averties, et ont vu débarquer des installateurs le long des routes sans tambours ni trompettes, et du coup l'élagage sur les routes communales non plus n'a pas été fait.

COURRIER DES LECTEURS (SUITE)

En attendant, les communes du Causse (Penne, Roussayrolles, St Michel de Vax et Vaour) sont en lien pour interpellier les différents acteurs de l'installation de la fibre, car les tracés des lignes ne sont pas toutes connues, des milliers de poteaux (en bois affirme SFR) sont prévus sur nos petites routes (25 par km), là justement où il n'y en a pas. Et là pas question d'enterrer ou c'est à la charge de la commune (20 euros du mètre). On nous dit de laisser mettre les poteaux et que le département va enterrer les lignes plus tard..... Quel choix a-t-on ?

Courage, tenons-nous les coudes, on va y arriver....

Nathalie Mulet

OFFRE D'EMPLOI

ADMR de VAOUR

05 63 45 17 31

vaour@admrtarn.fr

OFFRE D'EMPLOI TRES URGENTE

Vous avez envie que vos proches puissent continuer de vivre dans leur environnement habituel, dans leur domicile, entourés de ceux qui leur sont chers. Vous pouvez en être les acteurs. Si nous n'arrivons pas à recruter, nous ne pourrions pas satisfaire les besoins de nos aînés, et nous serons obligés de refuser d'aider les prochaines personnes en difficultés qui feront appel à nous. Pensez à eux. Venez nous rejoindre.

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est le premier réseau français de proximité, composé d'associations loi 1901 du secteur sanitaire et social qui gèrent des services à domicile.

La mission de ces associations est de permettre aux personnes de bien vivre chez elles, de promouvoir l'autonomie, de développer une action solidaire favorisant le lien social.

Dans ce contexte, l'Association **ADMR de la région de VAOUR** emploie 12 salariées (auxiliaires de vie, aides à domicile). Nous intervenons sur un vaste territoire comprenant une quinzaine de communes, et venons en aide à environ 80 familles à ce jour en coordination avec nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental pour la plus grosse partie, mais aussi CAF, Handicapés, Caisse de Retraite, Mutuelles, etc.).

Nous recherchons **d'urgence** :

AUXILIAIRE DE VIE ou AIDE A DOMICILE (H/F)

Domicilié sur le secteur desservi par l'association, titulaire du permis de conduire et disposant d'un véhicule personnel.

Ses missions (en fonction des personnes à aider et de ses compétences propres) :

Réalisation de tâches ménagères (ménage ordinaire, entretien du linge, etc.) ;

courses, ou accompagnement pour les courses ;

Soutien à la perte d'autonomie, stimulation (promenades, jeux, etc.) ;

Garde d'enfants ;

Aides à la toilette (pour ADVF exclusivement)

Accompagnement personne handicapée ;

Confection des repas, et/ou surveillance des prises de repas ;

Etc.

Qualités requises : Disponibilité, réactivité, dynamisme, aimant le contact mais sachant faire preuve de discrétion, intégrité.

Dans un premier temps, CDD pour surcroît d'activité. En fonction des besoins, possibilité d'embauche en CDI par la suite.

Merci d'adresser lettre de motivation + CV à vaour@admrtarn.fr

Réponse assurée.

Infos complémentaires au 05 63 45 17 31

INFORMATIONS PRATIQUES

CAFÉ CITOYENS

Tous les premiers samedis du mois (sauf en août) de 10 heures à midi salle des fêtes.
C'est le lieu où s'informer de l'évolution des projets du village, poser des questions, donner son avis, proposer des améliorations ou des changements. C'est un moment de partage, de débat et de dialogue avec l'un ou l'autre membre de l'équipe municipale. Une commission présentera ses travaux, projets en cours à chaque café citoyens.

Plus d'infos avant le 1er samedi du mois sur www.vaour.fr

MAIRIE

Secrétariat/RDV - téléphone 05 63 56 30 41

Email - mairie@commune.vaour.fr

Site web - www.vaour.fr

Horaires d'ouverture :

LUNDI 13h30 - 17h30

JEUDI 8h30 - 12h30

VENDREDI 13h30 - 17h30

Les élus reçoivent sur RDV pris au secrétariat de la mairie. Permanences les lundis de 10h à 12h.

LA POSTE . 05 63 53 98 38

Horaires d'ouverture :

LUNDI > VENDREDI 9h - 12h30



FRANCE SERVICES

05 63 53 98 38

Email - msap.vaour@gmail.com

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
jeudi et vendredi 9h - 12h30

COMMERCES . SERVICES

épiceRIE de Stéphane . 05 63 56 34 40

Horaires d'ouverture :

MARDI > SAMEDI 7h30 - 12h30 / 17h - 19h30

DIMANCHE 8h30 - 12h30

La boutique artisanale et épicerie biologique

"Ellipse" rue de la Poste . 05 63 56 03 18

mail : ellipsebioartisanat@gmail.com

Horaires d'ouverture :

LUNDI > SAMEDI 10h - 13h / 14h - 19h30

Friperie de Familles Rurales .

Horaires d'ouverture :

MERCREDI / JEUDI 10h - 12h30

SAMEDI 15h - 17h

TAXI Gilles . 06 16 30 14 90

Marché Vaour . JEUDI 9h - 13h

Marchés Ailleurs . SAMEDI MATIN CORDES SUR CIEL / DIMANCHE MATIN ST. ANTONIN NOBLE VAL

LES 1^{ER} JEUDI DU MOIS : les assistantes sociales du Conseil Départemental tiennent leur permanence à France Services sur RDV.

MAISON DU CAUSSE .

FAMILLES RURALES . SALON DE THÉ

jeudi 9h30 - 17h

ADMR lundi 14h - 17h, mercredi 9h - 12 h

CABINET DE SOINS SUR RENDEZ-VOUS



MÉDIATHÈQUE

Téléphone 05 63 45 01 84 / mail :

mediatheque@vaour.net

MERCREDI 10h - 12h / 15h - 18h

JEUDI 10h - 12h30

SAMEDI 16h - 18h

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

LES ÉCHOS DE VAOUR . RÉDACTION

Responsable de publication : Jérémie Steil.

Les textes et illustrations sont sous licence CC-BY-SA. Les textes ont été rédigés par les associations, les membres du groupe de Coordination et des commissions. Les photos ont été prises par le Dandy Manchot, Claire Simon, Gérard Lanoye, Marie Hélène Grandjean, Julie Rigou, Gisèle Andrieu, Nathalie Mulet. Les illustrations sont de Pierre Joubert et Romain Simon.